ADRESSE

Au Clergé et aux Fidèles du diocese de Quebec.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES,

NOUS vous annonçons, et vous apprendrez sans doute avec plaisir, que Monseigneur l'évêque de Québec vient de compléter l'acquisition d'un terrain qui doit remplacer celui qu'un de ses prédécesseurs, pressé par les circonstances où se trouvait alors l'épiscopat, consentit à aliéner, en le cédant au Gouvernement provincial. Quoique cette cession ait été inévitable, parce qu'elle était le seul moyen d'assurer une subsistance honnête à l'évêque diocésain, il était néanmoins à regretter de voir sans demeure à lui propre, le chef de la plus ancienne église de l'Amérique du nord, de celle dont il sera question de faire la métropole d'une province ecclésiastique, en quelque temps qu'elle soit formée. D'un autre côté, il n'était pas moins à regretter que l'évêque se trouvât obligé d'occuper dans le séminaire des appartemens qui, quoique les plus commodes, les seuls même qu'on pût mettre à sa disposition, sont loin cependant de lui offrir, ainsi qu'à ses prêtres, un logement convenable. On sait d'ailleurs que le séminaire, pour laisser à l'évêque l'usage de ce logement, se trouve réduit à un état de gêne dont il est à souhaiter qu'il soit délivré.

C'est pour obvier à ces inconvéniens, qui sont connus d'un bon nombre d'entre vous, que Monseigneur de Québec a voulu faire l'acquisition dont nous venons de parler ; et il l'a faite d'autant plus volontiers qu'elle lui permet de placer sa demeure épiscopale dans le voisinage de la cathédrale et aussi près que possible du séminaire diocésain, avec lequel l'évêque doit nécessairement avoir des rapports journaliers.

Il est maintenant de mon devoir de vous expliquer le vrai but de la présente adresse, et de vous faire comprendre pourquoi vous entendez aujourd'hui une autre voix que celle de votre premier pasteur.

C'est au prix de très-grands sacrifices que Monseigneur l'évêque de Québec a acquis le terrain dont il est question. Ces sacrifices, il les a faits, vous le savez, à la suite de bien d'autres qu'il s'est imposés pour la construction du séminaire de Nicolet, qui réclame encore son assistance ; pour élever à ses propres frais, dans une partie peu fortunée de cette ville, une maison spacieuse où se trouvent quatre écoles florissantes ; pour aider puissamment (par une somme de pas moins de £1250 courant) à l'érection d'un vaste édifice dans le faubourg St. Roch, où les jeunes personnes du sexe recevront une éducation solide et chrétienne ; enfin pour encourager d'autres institutions du même genre, et d'autres œuvres d'utilité publique tant dans la ville épiscopale que dans d'autres endroits du diocèse. Aussi, n'est-ce qu'au moyen d'emprunts dont les remboursemens ne pourront ni justement ni convenablement se différer, que Sa Grandeur sera en état de payer le prix de son acquisition. Les choses en étant ainsi, nous avons compris que le digne prélat doit inévitablement se borner à acquitter les dettes qu'il se trouve obligé de contracter ; et nous n'avons pas hésité à nous charger du soin de pourvoir à la construction de la maison épiscopale que le terrain acquis doit recevoir.

1843
(19)

Incapable cependant, à raison de la modicité de nos ressources, d'atteindre par nous-même le but que nous nous proposons, nous nous voyons dans la nécessité de recourir à la générosité du clergé et des fidèles du diocèse, sur laquelle l'expérience du passé nous a appris à compter avec assurance. Mais, comme nous voulons que leur participation à cette œuvre leur soit aussi peu onéreuse que possible, nous ne demandons à chacun que la modique contribution de cinq shellings. Nous nous flattons que si tous ceux à qui leurs moyens permettent de sacrifier cette légère somme, veulent bien se rendre à notre appel, nous pourrons, sans recourir à de nouvelles contributions, construire un édifice qui sera un monument impérissable de l'attachement qui unit les catholiques du Canada à leurs évêques.

Au reste, quoique nous ne demandions à chacun que la faible souscription d'une piastre, nous ne prétendons point mettre de bornes à la libéralité de ceux qui voudraient donner davantage. Mais si nous recevons de plus fortes sommes avec reconnaissance, nous n'en accueillerons pas avec moins de gratitude de plus modiques de la part des personnes qui ne pourraient donner celle que nous demandons sans préjudicier au bien de leurs familles.

C'est encore pour rendre moins onéreuse la souscription de ceux qui aimeraient à donner davantage, que nous n'en demandons pour le moment que la moitié: le paiement du reste pouvant se différer jusqu'au mois de novembre de l'année prochaine (1844). Comme nous prévoyons que nous n'aurons de paiemens à faire aux entrepreneurs de l'édifice (dont nous espérons pouvoir jeter les fondemens dès le printemps prochain), qu'à mesure que les ouvrages s'exécuteront, nous avons pensé qu'on pouvait sans inconvénient retarder d'une année le paiement d'une partie de cette souscription.

Ce serait une satisfaction pour nous que de pouvoir exposer le plan de l'édifice projeté aux yeux de ceux qui s'intéressent à sa construction. Mais nous trouvant dans l'impossibilité de le faire, au moins pour le moment, nous nous bornons à dire que cet édifice devra renfermer des logemens assez spacieux pour recevoir le clergé du diocèse, surtout en certaines occasions où il ne serait pas juste de mettre à contribution l'hospitalité qui a toujours si éminemment distingué le séminaire de Québec. D'ailleurs les amis de notre projet (et nous croyons pouvoir dire qu'ils sont en grand nombre) ont à cœur que nous élevions un édifice dont la grandeur, la solidité, l'apparence même, fassent honneur au pays ainsi qu'à la religion, à la gloire de laquelle il ne peut manquer de contribuer.

Si nous en appelons aux sentimens religieux des fidèles du diocèse pour les engager à procurer une demeure convenable à leur premier pasteur et à ses aides dans le gouvernement de son diocèse, nous désirons que ceux qui contribueront à cette bonne œuvre, trouvent dans la religion la récompense que leur zèle leur aura méritée. C'est pourquoi nous nous engageons, avec l'assentiment de Monseigneur l'évêque de Québec, à pourvoir à ce que, dès que les fondemens de l'édifice seront jetés, le saint sacrifice de la messe soit célébré une fois chaque mois, à perpétuité, pour les bienfaiteurs de l'évêché, au rang desquels seront toujours comptés ceux qui auront contribué à l'érection de la maison épiscopale.

Outre cette fondation que nous ne regardons que comme l'accomplissement d'un devoir de stricte justice, nous voulons que les noms de ceux qui auront répondu à notre invitation, soient consignés dans un régistre sous le titre de leurs paroisses respectives; en sorte qu'il puisse être facile de connaître non-seulement la contribution de chaque paroisse, mais encore celle de chaque paroissien en particulier. Mais pour que nous puissions mettre cet engagement à exécution, nous prions Messieurs les curés et autres personnes qui voudront bien se prêter à recueillir les contributions, d'en tenir, autant que possible, un état exact, et de le transmettre avec les sommes reçues. Nous les prions aussi de ne pas omettre d'expliquer si les sommes envoyées forment le montant entier ou une partie seulement des contributions, afin que nous sachions sur quels fonds nous pouvons compter pour l'achèvement de l'édifice.

Quant au moyen de nous faire parvenir les contributions de chaque paroisse, nous désirons que l'on adopte celui qui a été établi pour la transmission des aumônes recueillies pour l'œuvre de la Propagation de la foi, sauf qu'à Québec elles seront remises soit à M. le curé soit au secrétariat de l'évêché.

En terminant cette adresse, nous vous prions, Messieurs et très-chers frères, de joindre vos prières aux nôtres, pour obtenir que Dieu bénisse l'œuvre que nous entreprenons pour sa gloire et pour l'honneur de notre pays.

Québec, 18 décembre 1843.

✣ **P. F. Ev. de SIDYME.**